

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL :**

### **I. Comptes Consolidés Condensés**

Les comptes semestriels du Groupe Electricité de Strasbourg s'établissent au 30/06/2008, comme suit, en normes IFRS :

En millions d'euros	Au 30/06/2007		Au 30/06/2008		Variation 2008/2007 Retraité (1) En %
	Réel	Retraité (1)	Réel	Retraité à iso-périmètre (1)	
Chiffres d'affaires	243,8	252,4	267,2	270,2	+ 7,1 %
Résultat opérationnel	33,2	35,4	42,2	41,2	+ 16,4 %
Résultat net part du groupe	26,7	27,8	31,0	29,9	+ 7,6 %

(1) Les retraitements, visant à rendre pertinente la comparaison des comptes 2008/2007, portent sur l'iso-périmètre de consolidation afin de dégager les croissances organiques et sur des éléments non récurrents, à savoir pour l'essentiel, la correction des aléas climatiques, la réforme des retraites, une indemnité d'assurance perçue suite à un sinistre, une cession d'un immeuble, et diverses régularisations liées à des exercices antérieurs.

La croissance organique du chiffre d'affaires, soit + 7,1 % après correction des éléments non récurrents spécifiés en (1), s'explique par la croissance de nos ventes en volume, l'augmentation des tarifs régulés et le développement de nos offres de services et fournitures de gaz.

Le résultat opérationnel affiche dans les mêmes conditions une hausse significative de + 16,4 %, reflétant l'évolution positive de la performance du groupe. Par ailleurs, la stabilisation des charges de personnel traduit les gains de productivité réalisés malgré les dépenses d'exploitation supplémentaires générées par l'ouverture du marché et la hausse des matières premières.

Au final, le résultat net part du groupe progresse à périmètre comparable et après correction des éléments non récurrents de + 7,6 %, grâce aux éléments précités.

## **II. Rapport semestriel d'activité**

### **II. 1 Évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et incidence sur les comptes**

Au cours du premier semestre 2008, ÉS a poursuivi sa politique d'innovation commerciale, notamment par un engagement toujours plus marqué dans les énergies renouvelables et les services associés à l'énergie. ÉS s'est en outre attelée à la mise en œuvre concrète du processus de séparation juridique initiée par l'adoption par le CA d'ÉS, en date du 01/06/07, de la décision de filialiser son commercialisateur.

Après la mise en service début juillet 2007 du nouveau système d'information et de gestion clientèle pour les clients ayant quitté le tarif réglementé, un basculement des clients bénéficiant du « Tarif Bleu » (environ 450 000 clients comprenant essentiellement les particuliers) sur ce système a été réalisé avec succès mi-janvier 2008 dans ce nouvel outil.

Pour les ventes aux clients « entreprises » ayant déclaré leur éligibilité, le maintien du TRTAM (Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement du Marché) se traduit par un plafonnement de la marge commerciale pour ÉS, et cette situation n'évoluera pas au cours du second semestre 2008.

En ce qui concerne l'activité cœur de métier, la consommation d'électricité sur notre territoire marque une progression significative par rapport au premier semestre 2007 (+ 6,3 % en volume) en relation avec des conditions climatiques un peu moins clémentes que pour le premier semestre de 2007.

Sur le plan technique, la volonté d'ÉS de maintenir nos ouvrages à un haut niveau de performances et de qualité de fourniture s'est depuis le début de cette année concrétisée par la poursuite des investissements réseaux.

Dans le cadre de son développement, ÉS a souscrit un nouveau contrat de sourcing gaz avec EDF pour lui permettre de fidéliser ses clients et de développer son chiffre d'affaires. Par ailleurs notre filiale ECOTRAL a signé avec DEXIA, premier financier du secteur public local, une convention visant à favoriser l'équipement en énergie photovoltaïque des collectivités locales et territoriales du Grand Est.

### **II 2 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice**

Les résultats du premier semestre confirment cette année encore, même si c'est dans un sens cette fois plutôt favorable, la sensibilité du chiffre d'affaires et de la marge de l'entreprise à l'aléa climatique.

Indépendamment de cet aléa, qui demeure évidemment pour la fin d'année 2008, le groupe pourrait compter sur une possible hausse des tarifs de vente aux clients régulés pour le second semestre. Cependant cette évolution favorable serait à relativiser si dans le même temps une progression du tarif de cession liée à l'énergie achetée à EDF pour fournir ses clients était enregistrée.

Au second semestre la préparation des différentes étapes complexes de la séparation juridique, prévue avec effet rétroactif au 01/01/2009, sera poursuivie activement pour maîtriser les risques de non-respect du timing serré qui y est associé.

Par ailleurs dans un marché de l'énergie totalement ouvert depuis le 01/07/2007, ÉS va bien entendu continuer de défendre ses parts de marché en électricité, étant entendu cependant que le secteur des entreprises est largement atone avec le maintien du TRTAM et que sur celui des particuliers il ne devrait pas y avoir d'évolution décisive au second semestre.

## **II 3 Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice et qui ont influé sur la situation d'ES au cours du semestre**

ÉS, en tant que distributeur non nationalisé et aux termes de la réglementation en vigueur, doit acheter l'énergie destinée à l'alimentation des clients aux tarifs réglementés auprès d'EDF selon un tarif particulier dit tarif de cession qui s'applique à toutes les ELD. Les transactions relatives à cette fourniture ont représenté un montant total de 76,8 M€ au cours du premier semestre 2008.

Dans le cadre du TRTAM le dispositif de compensation des charges correspondantes est opéré par EDF dans le but d'assurer à ÉS in fine une compensation calquée sur celle issue des dispositions du décret 2007-689 du 04/05/2007 relatif précisément à la compensation des charges du tarif réglementé transitoire d'ajustement de marché. Ceci se traduit à la fois par des livraisons physiques pour un montant de 10,5 M€ et un complément de régularisation financière pour un montant de 1,6 M€.

## **III. Déclaration des personnes physiques qui assurent la responsabilité du rapport financier semestriel**

Christian Buchel, Directeur Général et Myriam Berdy, Directeur Général Délégué certifient qu'à leur connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'ES et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ES et qu'enfin le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'AMF.